

<b>NOMINATION DE 7 MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GAZERAN</b>
---

## **LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GAZERAN INFORME**

Qu'il sera procédé à la nomination par ses soins de 7 membres représentants :

- **les associations familiales**
- **les associations de retraités et de personnes âgées**
- **les associations de personnes handicapées**
- **les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions**

au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de GAZERAN

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune
- habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège social dans le département
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS

### **Délai impératif :**

Les listes de personnes représentées par les associations concernées devront parvenir à la Maire de GAZERAN avant le **20 juin 2020**.